

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT ET UN MARS, à DIX HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 17 février 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme PIOT - M. GHOZELANE - Mme GINEYS - M. HOUEMOND - Mme VENTURINI - M. TARD'HOMME - Mme COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Mme ANANTHARAJAH - M. BACHELEY - Mme LA SPINA -
Maires adjoints

Monsieur SENTIEYS - Madame TCHERKEZOV - M. FRISSON - Mme FERNANDES - M. ROUSSEAU - Monsieur PINHO RODRIGUES - Madame DE ALMEIDA - Monsieur AMBROSINI - Madame CARLIER - Monsieur OUHSSAINE - Mme DEMARIA - Madame BELHOUS - Monsieur LE GUEN - Mme PHONGPRIA - Monsieur EVEN - Madame SOUPY - Mme PERRIER - Monsieur FERRIER - Monsieur MATIAS - Monsieur MARANO - Madame FERREIRA - Monsieur PRUVOST - Madame FILLION - Monsieur RACCAH - M. NOVAIS - Madame ARBIA -
Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame MONORAL .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Madame MONORAL à M. BORD

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 21 MARS 2026

N°2026_03_21-4

Ref : Direction des affaires générales

Objet: Charte de l' élu local

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1111-1-1,

VU la Loi du 31 mars 2015 n°2015-366 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux, de leur mandat,

VU la délibération n°2026_03_21-1 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 portant élection du maire,

VU la délibération n°2026_03_21-2 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 portant élections des adjoints au maire,

CONSIDERANT que le maire a donné lecture de la charte de l' élu local, dans son intégralité, à l'ensemble du nouveau Conseil municipal,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

PREND ACTE de la lecture et de la transmission de la charte de l' élu local ainsi que des articles s'y rapportant.

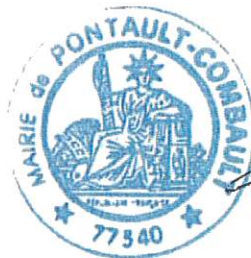
DIT qu'un exemplaire de la charte a été distribué à chaque élu.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260323-2026_03_21-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026
Publication : 26/03/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 23 mars 2026

Gilles Bord
Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault